

Bulletin SMF n° 11/mars 2013

Sommaire :

1. Caisse de pensions prévoyance.ne – le protocole d'accord sera-t-il respecté ?
2. Première rencontre avec le nouveau Conseil d'Etat, M. Laurent Kurt
3. Exercice 2012 bénéficiaire
4. Assurance perte de gain
5. Assemblée générale
6. Inscriptions à la SMF : <http://www.smf-ne.ch>

1. Caisse de pensions

Malgré la signature du protocole d'accord qui a pourtant fait l'unanimité des 170 employeurs, y compris l'Etat de Neuchâtel, ainsi que du préavis favorable de la Commission de surveillance, la Commission financière et de gestion du Grand Conseil ne s'est toujours pas prononcée sur cet accord signé par les deux parties (employés et employeurs) !

Pour avoir une idée de l'important travail effectué, des enjeux, des choix politiques, nous vous prions de consulter le volumineux rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, no 13.013 :

<http://goo.gl/K5msC>

Bien qu'il y ait une certaine urgence, la recapitalisation de prévoyance.ne n'a pas été abordée au printemps lors de la session du Grand Conseil. C'est reporté en juin pour une entrée en vigueur obligatoire en janvier 2014.

C'est donc après les votations cantonales, après le renouvellement de nos autorités, que l'on se prononcera. Il est quasi certain que les décisions prendront une tournure différente selon le résultat des élections.

2. Première rencontre avec le nouveau Conseil d'Etat.

C'est M. le conseiller d'Etat Laurent Kurth qui a présidé cette séance de la Commission plénière.

Une première déclaration dans les priorités, c'est de garder l'effectif actuel des employés dans un cadre financier.

M. L. Kurth souhaite pour la prochaine législature 2014-2017 un accord entre partenaires sur un taux d'évolution des salaires acceptable, soit de 0,5 à 0,6%.

Cette évolution proposée, est quasi de la moitié de ce que nous avons aujourd'hui, évolution qui ne respecte déjà pas la loi !

La SMF a dit clairement NON à cette proposition qui n'est pas acceptable, à l'évidence.

3. Exercice 2012 bénéficiaire

Lorsque nous avons conclu l'accord salarial 2010-2013, (renonçant à une évolution normale des salaires en limitant l'octroi du nombre d'échelons), nous avons mis une clause qu'en cas d'exercice bénéficiaire, notre employeur nous reverserait une partie de ce bénéfice sous une forme à définir, bonus ou autre. La SMF a demandé le versement d'un montant fixe à chaque collaborateur. Le Conseil d'Etat n'entend toutefois pas procéder ainsi et probablement qu'il nous restituera le 0.56% de la retenue salariale, ce qui représente env. 2,5 millions. Nous vous tiendrons au courant de la décision définitive.

(Pour les récalcitrants à la SMF, nous ajouterons que cette simple prestation couvre largement plusieurs années de cotisations à notre société. Merci de faire circuler l'information...!)

4. Assurance complémentaire perte de gain

Nous avons négocié afin que tout le personnel de l'Etat, puisse s'assurer contre la perte de gain des 100% en cas d'incapacité de travail. Pour mémoire, notre employeur nous couvre 180 jours à 100% et ensuite à 80% jusqu'au 720^{ème} jour.

En cas de maladie ou d'accident, bien des collaborateurs n'ayant pas eu la sagesse de conclure cette assurance, se sont retrouvés dans une situation économique délicate.

A titre d'exemple, pour assurer à 100% un salaire annuel de Frs 100'000.-, la prime annuelle est d'environ Frs 50.-. C'est donc dérisoire pour finalement bénéficier d'une couverture totale.

Votre comité vous conseille vivement de vous inscrire auprès de votre employeur. A ce jour, seul un 50% du personnel a conclu cette assurance.

5. Assemblée générale

D'ores et déjà nous vous invitons à réserver la date du **vendredi 24 mai 2013** pour participer à notre assemblée générale à 18h30.

Le lieu vous sera communiqué lors de la convocation à venir et nous serons toutefois attentifs à ce que les transports publics arrivent à proximité de la salle.

6. Inscriptions à la SMF, voici le lien : <http://www.smf-ne.ch>

SMF – votre comité
Mars 2013